



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
4^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 30 mai 2022 à 19h00 au BSP

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal n°5 du 28 mars 2022
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023
4. Nomination d'un membre à la Commission SPLC en remplacement de Méline Brander, démissionnaire
5. Comptes 2021
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit supplémentaire pour le pré-étude du PAL
7. Fusion – point de la situation
8. Communications du Conseil communal
9. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

Mme Christine Javet, présidente du CG souhaite la bienvenue. Sa pensée du jour s'inspire du rappeur et slameur Grand Corps Malade : « *Parfois je me parle à moi-même pour être sûr que quelqu'un écoute* »

Présents : 26

Excusés : 2

Absents : 1

Majorité : 14

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Procès-verbal n° 5 du 28 mars 2022

Le PV est accepté à l'unanimité

3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Président : Yves Tillé
Vice-président : Gabriel Krähenbühl
Secrétaire : Nabil Ouerani

4. Nomination d'un membre à la Commission SPLC en remplacement de Méline Brander, démissionnaire

Alexandre de Montmollin

5. Comptes 2021

Mme Christine Javet, la pensée du jour : *Le temps c'est comme de l'argent, réfléchis avant de le dépenser*

M. Rocco Mauri, président CC présente le rapport

Mme Javet, présidente du CG invite les membres du Conseil général à une lecture commune.

Lecture des comptes et ouverture aux discussions

M. Joël Boss, point 2.4 Divers : porte attention au fait de réserver les salles communales avec un bon en ligne afin de faciliter les réservations. Lors de la séance en mai 2021 à Marin, il souligne que cela comporte des frais approximatifs de CHF 5'000.- à mettre en place, plus CHF 2'500.- par année. Il demande si le même système sera mis en place ou un autre.

M. Rocco Mauri, président CC, répond par la négative. En effet, il est possible de voir la disponibilité des salles communales sur le site internet de la commune et que pour toute réservation il faut toujours s'adresser à l'administration. « Nous avons donc économisé ce complément que nous ne pouvons faire qu'avec le SIEN pour les services de réservations en ligne. Donc vous avez accès à tout moment sur le site de la commune à la disponibilité, au moins, des salles. Pour le reste, nous procéderons comme par le passé en faisant les réservations directement auprès de l'administration. »

M. David Wintgens, souligne qu'ils ont plusieurs fois plaidé concernant le point « 2.4 divers » « Pour la réintroduction de la possibilité pour les habitants d'Hauterive, et même pour les autres, de réserver des abonnements CFF au porteur. De plus, étant donné les problèmes d'accès à l'énergie, au mazout, au pétrole et étant donné que les CFF font maintenant des rabais beaucoup moins intéressants qu'avant avec leurs billets dégriffés, étant donné qu'il y a aussi la possibilité d'observer si les billets sont réservés, nous plaidons, vraiment, pour que ces abonnements au porteur CFF soient réintroduits et pour que la population puisse, par un simple clic, voir s'ils sont déjà réservés ou non. »

M. Rocco Mauri, président CC, rappelle que la question a déjà été réglée lors de la dernière séance et que le coût était, certes faible sur un budget de quelques dizaines de millions mais que pour CHF 3'000.-, sauf erreur, des coûts totaux pour les cartes journalières, la demande ne couvrirait pas l'intégralité des cartes journalières. C'était une perte d'argent supplémentaire parce que cela implique une mise à disposition de l'administration pour les téléphones pour savoir s'il y a des cartes journalières. La question a déjà été évoquée et le Conseil communal a été relativement clair : on a décidé d'abandonner cette possibilité de faire l'acquisition de cartes journalières sur la commune d'Hauterive. Il rappelle que tout citoyen du canton de Neuchâtel peut aller n'importe où, dans n'importe quelle commune pour s'en procurer : il y en a à St-Blaise, La Tène, Neuchâtel etc. Pour des questions de budget, le Conseil communal a décidé de couper les frais qui paraissaient inutiles, tout comme certaines sorties ou certaines interventions qui permettaient quand même de garder une certaine convivialité entre le Conseil communal d'Hauterive et ses voisins. Nous avons considéré que ces CHF 3'000.- par rapport à l'énergie, et la perte d'argent parce que tout n'était pas vendu, n'étaient pas utiles. Il répète aussi pour ceux qui ne le sauraient pas encore que ce système des cartes journalières va certainement être abandonné par les CFF d'ici la fin 2023.

M. Rocco Mauri, président du CC indique que le Conseil communal pour l'instant n'a pas changé d'avis et n'a pas l'intention de réintroduire ces cartes journalières CFF.

M. Andreas Britz, à la page 5 : Pourquoi a-t-on 0,2 postes supplémentaires au Centre Sportif avec une pelouse synthétique qui demande très peu, ou presque pas, d'entretien, d'engrais, de tonte et d'autres choses ? Je pense que c'était l'idée d'avoir moins de personnel et maintenant on ajoute du personnel. Est-ce qu'on a une explication pour ça ?

Mme Martine Steiger Burgos, CC. L'explication est très simple : c'est la prise en compte du remplaçant du responsable du Centre Sportif. Le remplaçant qui doit avoir des connaissances techniques bien mises à jour concernant la piscine. Et c'est pour cela qu'il est décidé de le faire venir au Centre Sportif tous les jeudis. C'est la personne qui est d'habitude liée au Service technique et à la conciergerie, et du coup tous les jeudis elle vient travailler au Centre Sportif pour être continuellement à jour et avoir les bons réflexes au niveau du travail à la piscine et ce sont ces 0,2 qui ont été comptabilisés là.

M. Andreas Britz. Je comprends tout à fait que des exigences au niveau de la piscine soient augmentées, c'est une question de sécurité. Mais je me demande où est l'économie due au terrain synthétique qu'on a pour le foot.

Mme Martine Steiger Burgos, CC, explique qu'on le verra plus tard.

M. Joël Boss, à la page 16, pose une question : « Ça concerne les travaux de réfection aux Jardillets 18 : donc je présume le Collège... Ces CHF 45'000.- représentent quoi comme travaux de réfection dans le bâtiment rénové ? On a dépensé plus d'un million de crédit en 2019... »

M. Rocco Mauri, président CC, répond à M. Boss Joël : « C'est le solde des travaux de réfection qui avait été voté en 2019. »

M. Boss Joël, réagit et demande si cela était dans la section « crédit », ce que **M. Rocco Mauri, président CC** confirme.

M. Wintgens David, PS, exprime un souci : « Une question concernant le plan Energo : arrive-t-il bientôt au terme et est-ce que finalement, on en a eu pour notre argent ? Parce qu'à CHF 6'300.- sur cette année pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, est-ce qu'on a chiffré les économies qui en ont résulté ? »

Mme Martine Steiger Burgos, CC, répond : « Alors c'est une très bonne question parce qu'il était prévu à l'origine de vous présenter aujourd'hui, à cette séance, le bilan des 5 ans Energo. Quand nous avons préparé la présentation, nous nous sommes rendus compte qu'en fait ce n'était pas le bon moment de le faire parce qu'il y a eu les années 2020 et 2021 qui ont complètement faussé les courbes à cause du COVID. Entre autre le Centre Sportif qui a fonctionné de manière tout à fait anormale et qui, du coup, n'était pas représentatif. Donc cette séance de présentation est repoussée probablement à l'année prochaine. Il a été décidé, vous l'avez vu, dans le budget de partir maintenant sur un contrat Energo Light avec des prix moins élevés qui inclut par exemple seulement une visite sur site par le Conseiller Energo. On voulait partir dans cette direction-là pour être sûrs que le transfert de connaissances se fasse correctement. Au Centre Sportif, on a donc un nouveau responsable qui est en place maintenant depuis 2 ans. Et nous avons estimé prématuré de complètement casser le contrat avec Energo. C'est un contrat annuel donc nous sommes libres de l'arrêter après chaque année »

Mme Christine Javet, Présidente du CG, demande aux membres de l'assemblée si le projet d'arrêté suscite des questions.

M. Andreas Britz, PS, poste une question : « Oui, ce projet d'arrêté a des plus et des moins qui, à mon avis, sont un petit peu bizarres. Je n'arrive pas au même résultat final de CHF 5'000.- mais entre deux il y a, à moins qu'il fallait faire un plus qui devrait être moins, mais en tous cas ce rapport, les chiffres à droite, il y a des plus et des moins qui sont un petit peu bizarres... »

M. Rocco Mauri, président CC, répond et assure que le résultat est juste, il rassure Mme Christine Javet, Présidente du CG qui s'enquiert de signer le bon document à terme. Après échange durant plusieurs minutes, il est conclu que les documents seront signés tels-quels pour cette séance et que le CG signera à terme le document corrigé. M. Britz Andreas, PS, recevra une copie des documents corrigés par courriel.

M. Pascal Brander. Une petite remarque à la page 17. Étude CAD Masai Conseils CHF 16'000.-, est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications ?

M. Rocco Mauri, président CC. Il y aura, dans les communications du Conseil communal, une information concernant le dossier chauffage à distance (CAD). Le bureau Masai a réalisé sur mandat du Conseil communal une étude de faisabilité pour un chauffage à distance financé de manière autonome, par la Commune. Nous avons mandaté un bureau indépendant afin de réaliser une étude sur les différentes possibilités d'équiper la Commune d'un chauffage à distance et sur les prix. Il s'agit du solde des coûts liés à cette étude qui était au départ de CHF 40'000.- au total. Nous avons négocié avec notre mandataire un rabais de moitié, soit CHF 20'000.-, à condition de ne pas communiquer cette étude plus loin auquel cas la Commune, ou celui qui bénéficierait de cette étude devra payer la différence. C'est bien le solde de la facture totale de CHF 20'000.- pour cette étude de faisabilité du chauffage à distance sur la commune d'Hauterive.

M. Pascal Brander. Page 45 : « Le point 82000 : Sylviculture, pourrait-on avoir un peu d'explication concernant ce poste ? Qu'est-ce qu'il couvre ? »

M. Alain Gerber, CC, répond : « Ce qui choque c'est certainement de passer du budget de CHF 15'600.- à CHF 32'000.-. Il faut juste savoir que ce sont des chiffres qui nous sont donnés par le canton, du service de la Faune, des Forêts et de la Nature, pour le budget, donc les CHF 15'600.- et que les CHF 32'000.-, sont les travaux réellement effectués en forêt au niveau des abattages. Donc la Commune prend ce que le canton lui donne comme information pour le budget et paie les frais que le canton facture. C'est le canton qui gère la forêt sur Hauterive, nous n'avons pas de service forestier pur mais c'est sous-traité au canton.

M. Pascal Brander, désire savoir si la forêt appartient tout de même à la commune d'Hauterive.

M. Alain Gerber, CC, répond : « Malheureusement tout ce qui est beau-plat appartient au canton et tout ce qui est en pente et qui est très difficile d'accès, et demande du travail, appartient à la commune. C'est compliqué, je ne connais pas la raison mais il y avait une histoire politique d'il y a 100-105 ans. Donc malheureusement l'exploitation forestière coûte extrêmement cher sur le terrain de la commune d'Hauterive. »

M. Brander Pascal, s'interroge s'il serait possible, dans les divers, d'avoir la possibilité d'exploiter le bois à proximité pour le chauffage à distance.

Avis des commissions

M. Krähenbühl Gabriel, commission financière

Déclare que l'avis de la commission a été transmis par écrit à tous les membres du Conseil Général et n'a aucun commentaire à faire.

Avis des groupes

M. Wüsch, groupe PLR.

Le groupe PLR a pris note avec satisfaction du résultat des comptes 2021 qui sont dans les chiffres noirs, alors que nous avons traversé une deuxième année de COVID. L'amélioration par rapport au budget est de plus de CHF 800'000.- et pas de prélèvement à la réserve. Les recettes ont été augmentées grâce à deux importants contribuables mais aussi par l'amélioration des comptes de la structure d'accueil, tenus grâce à une optimisation de gestion. Le groupe PLR se réjouit également de la légèreté de l'endettement et du taux d'endettement de la dette qui est inférieure à 1%. Le groupe PLR remercie le Conseil communal, notre administratrice et toute l'administration communale pour l'excellente gestion durant le COVID. Il accepte les comptes présentés ce soir à l'unanimité des membres présents.

M. José Boss, groupe Vert'libéraux.

Le budget annoncé en 2020 pour 2021 était empreint de scepticisme mais néanmoins réaliste. Le traitement de ce budget s'est fait dans un contexte de fortes turbulences, mais au plus près de la conscience du Conseil Communal et de l'acceptation du Conseil Général. Le résultat du bouclage des comptes 2021 est une bonne surprise grâce à des revenus supplémentaires, mais aussi au travail sérieux du Conseil Communal, de l'administration et de la commission financière. Qu'ils en soient ici remerciés. Le groupe des Verts-Libéraux a accepté à l'unanimité les comptes 2021.

M. Yves Tillé, groupe les Verts

Les Verts d'Hauterive se sont réunis le 24 mai 2022 et ont débattu des comptes de l'exercice 2021. Les Verts ont été agréablement surpris par l'embellissement inattendu des comptes. Les deux commissaires de la section des Verts siégeant à la Commission des finances ont également attesté après avoir reçu des réponses claires à leurs questions, durant la séance de la commission du 16 mai 2022. À l'unanimité ils ont décidés d'accepter les comptes 2021 et remercient le Conseil communal.

M. Vincent Jacot-Parel, groupe socialiste

Le groupe socialiste d'Hauterive s'est réuni le 24 mai dernier. Lors de cette réunion ils ont revu les comptes 2021 de la Commune et ils ont approuvé à l'unanimité des membres présents les comptes 2021. Le groupe socialiste tient à remercier les membres de l'administration communale, du Conseil communal et de la commission financière pour le travail accompli et pour la bonne nouvelle du résultat positif en 2021.

Lecture de l'arrêté

Votations : accepté à l'unanimité

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit supplémentaire pour la pré-étude du PAL

M. Patrice Zürcher, CC présente le rapport

La présente demande est un souhait de transparence du Conseil communal face à votre Autorité, afin que vous soyez informé du coût complet de cette pré-étude et de son évolution

- Entre 2018 et 2022, les ajustements ont été nombreux, j'y reviendrai après, et il n'était donc malheureusement pas possible de connaître tous les coûts imputables à cette procédure
 - D'autant plus qu'en 2018, la commune a été une des premières à démarrer ce travail, sur la base du guide initial du PAL, mais le cahier des charges du PAL n'existait pas encore
 - C'est comme dans tout projet à long terme, les normes et demandes peuvent varier...mais si elles sont réglementaires ou légales, on se doit d'en tenir compte
 - Ce n'est donc pas un montant plus élevé à la base et découpé pour passer des sommes plus modestes au Conseil général... (sinon, on se serait assez mal pris)
- Au niveau de l'information, il y a eu une volonté de l'Exécutif de formaliser la pré-étude, avant de présenter le résultat au législatif, ce qui est envisagé courant du deuxième semestre de cette année. Néanmoins, la Commission d'urbanisme a été vue pour
- Une présentation lors de la première version de la pré-étude au 30 avril 2019
 - Ainsi que pour une information sur la situation de la pré-étude et une validation des commissaires d'œuvrer comme future "commission PAL", le 29 mars 2022

Enfin, une présentation publique est prévue dans le processus du PAL, et non pas de la pré-étude, qui devrait se dérouler en 2023. Au niveau des éléments principaux qui sont apparus en cours de révision du PAL et qui ont eu un impact sur cette demande supplémentaire, puisqu'ils ont demandé un travail considérable pour modifier la pré-étude, nous en avons essentiellement trois :

La pesée des intérêts (justification des options prises par la Commune : pourquoi fait-on ces choix [projets majeurs])

-> Nouveau pour tous projets depuis la révision du guide du PAL en mai 2021.

- C'est une demande conséquente qui était absente du 1er préavis de 15 pages (important) du 7 avril 2020 et de facto de la révision déposée le 10 décembre 2020
- C'est le 2ème préavis du 3 mars 2021 qui contenait cette notion et celle de "Démonstration de la faisabilité de la révision" que j'aborderai plus tard.

Mais donc cette pesée des intérêts a permis de s'orienter vers une variante de développement pour notre village qui est la "Densification autour du centre du village" : que nous concrétiserons avec des projets comme Croix-d'Or, STPA et le complexe scolaire d'une certaine manière. Il est évident que la variante 2 qui envisageait le développement du secteur des Fins a été retirée, car cette zone n'aura aucune modification avant 2040 au plus tôt.

Le deuxième élément est la démonstration de la faisabilité de la révision (est-ce que les équipements de la commune - eaux, routes, électricité, écoles, etc., peuvent absorber la croissance du village sur les 15 à 20 prochaines années ?)

-> Demande peu claire du SAT

Troisièmement : Demandes importantes au niveau de l'environnement :

- o Mobilité douce, transports publics
- o Trafic routier
- o Bruit
- o Paysage, nature
- Conservation du vignoble (caractère du village)
- Ecrin vert au bord du lac
- Pas d'extensions à bâtir sur le domaine agricole (Les Fins)

Le changement des autorités a aussi eu un impact important sur la remise des dossiers et l'orientation des options et c'est aussi une des raisons qui influence la hauteur du montant de la demande qui vous est soumise. Enfin, le mandataire a été informé que dorénavant, nous exigeons un décompte régulier des travaux et que les coûts supplémentaires pour cette 4ème et dernière révision, seraient à sa charge. Il n'y aura donc pas d'autres coûts pour cette pré-étude. En vous remerciant d'avance de votre attention et du bon accueil réservé à cette demande.

Mme Christine Javet, présidente du CG ouvre les débats

M. Gabriel Krähenbühl, Commission financière

La commission financière a pris note des coûts additionnels induits par des facteurs externes, qui sortaient donc de la maîtrise du Conseil communal. Aucun scénario n'aurait vraisemblablement permis d'éviter les travaux complémentaires qui ont dû être menés.

Même si nous pouvons regretter ces nouvelles charges, elles permettent de répondre à des enjeux actuels et force est de constater que le Conseil communal altarprien n'est pas habitué à demander des crédits complémentaires au législatif. Au vu des arguments précités, la Commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet d'arrêté qui vous est soumis.

M. David Wintgens, groupe socialiste

Lors de la séance du CG du mois de décembre 2021, vous vous en souvenez certainement, je m'étais inquiété du manque d'informations de la part du CC concernant le plan d'aménagement local. Je m'étais inquiété que le CG n'était jamais consulté ni informé, que la population n'était pas consultée ni informée, que nous n'avions aucune idée de l'avancement des travaux. Il avait été répondu que c'était normal, que rien n'avait encore commencé. Et maintenant, on nous demande d'accepter un dépassement de crédit de 65'000 francs ! Le crédit initial était de 45'000, on est à 244% du montant voté, bien évidemment hors de la compétence financière du CC. En guise de justificatif, un rapport de 3 pages. Ce rapport est certainement le moins bon rapport que votre autorité nous ait soumis depuis 10 ans. Il ne contient que des phrases vagues, et absolument rien de concret. En guise d'illustration, un petit croquis avec deux flèches, comprenez qui

pourra. L'explication du dépassement est laconique. Elle est due, il cite, « à des rajouts importants », concrètement « la pesée des intérêts » et la « démonstration de la faisabilité de la révision ». Mais de quelle pesée d'intérêts parle-t-on » ??? Nous n'en avons aucune idée. Le rapport mentionne « des ajustements entre les demandes du canton et la façon d'y répondre ». De telles phrases sont de la langue de bois, c'est digne du Prix Champagnac. Nous sommes donc sur des projets de société, pour les 20 prochaines années au moins. Il y a un sens politique fort à donner, tant il est vrai que les attentes de la population sont grandes, en termes de mobilité douce, de lutte contre le bruit, de protection de la nature, des considérations qui ne figuraient pas dans les plans précédents, ou qui ont pris simplement plus d'importance. Fâchés par ce dépassement de crédit et peu convaincus par les explications, le groupe socialiste a été voir comment la rédaction de l'avant-projet s'est déroulé dans une commune voisine, une commune sœur : Saint-Blaise

- Une création d'une Commission spéciale RPAL, qui s'est déjà réunie... 9 fois pour l'avant-projet, et qui a fourni un rapport au CG
- un atelier participatif, pour s'assurer de la participation citoyenne. Elle a rencontré un très bon succès avec plus de 80 participants
- En tant que compte-rendu, l'envoi d'un fascicule à tous les participants de cet atelier
- Une séance d'information à l'intention des membres du CG, de la Commission de révision du PAL, de la CF et de la commission de l'urbanisme
- Une séance publique d'information, pas plus tard que la semaine passée

A Hauterive, l'implication du CG : rien, si ce n'est une facture de 65'000 qui nous est présentée après-coup. Lors du dépassement de crédit pour l'étude sur le percement du tunnel de contournement du village, votre autorité avait affirmé : « Nous avons compris la leçon, cela n'arrivera plus ». Le Parti socialiste d'Hauterive a au contraire l'impression de revivre ce scénario. Par respect de la population que nous représentons et qui se voit contrainte de payer 25 francs supplémentaire par habitant (enfants y compris), le Parti socialiste, refuse ce rapport à l'unanimité (décision prise le 24.05.2022). Le Parti socialiste d'Hauterive demande un compte-rendu détaillé sur le fonds (le contenu) et sur la forme (la procédure) de cet avant-projet.

Mme Michèle Gillard, groupe les Verts

Les Verts se sont réunis le 24 mai, le groupe a pris acte de la demande de crédit supplémentaire CHF 65'000.- ils ont eu le sentiment d'être mis devant le fait accompli, mais ils l'ont accepté à l'unanimité pour deux raisons :

- Il a été dit qu'il n'y aurait pas de coups supplémentaires
- Le processus de suivi du mandataire sera amélioré

M. Laurent Ramsbacher, groupe Verts'libéraux

En étudiant attentivement le rapport du conseil communal avec notre groupe, et particulièrement la chronologie du dossier entre 2018 et 2022, la période 2020 et 2021 à le don d'agacer. En effet par le service cantonal du SAT, au 2ème retour du dossier dit « de la mise au net » 2 critères coûteux viennent s'ajouter, pour gagner une étape suivante dans le PAL. Soit ! Mais le manque d'anticipation de ces demandes par le SAT est perceptible et nous coûte 65'000frs. Nous saluons néanmoins la vigilance du CC pour ce dossier incontournable qui se doit d'être terminé dans les meilleures conditions. Pour cette dernière raison en particulier, le groupe VLH accepte à l'unanimité cet arrêté. Avec nos remerciements pour le travail fourni par le CC et l'administration pour le rapport et le dossier du PAL en cours.

M. Thierry Laederach, groupe PLR

Le Groupe PLR s'est réuni en date du 25 mai 2022 et a pris connaissance du rapport du Conseil communal. Il a obtenu toutes les réponses aux questions. C'est donc à l'unanimité des membres présents que le PLR a accepté la demande de crédit complémentaire de CHF 65'000.-, sachant que cette pré-étude est primordiale pour l'avancée de la révision de notre plan d'aménagement local.

Lecture de l'arrêté

Votations : **18 oui**
 7 abstentions

7. Fusion – point de la situation

M. Rocco Mauri, président du Conseil communal

Il partage volontiers ses commentaires avec le président de la commission de fusion M. Nicolas Würsch qu'il côtoie au comité de pilotage ainsi que sa collègue, Mme Martine Steiger Burgos, CC. Il y a deux mois, le Conseil général votait un crédit pour la suite du processus de fusion. La cadence est restée soutenue, le comité de pilotage s'est déjà réuni et garde sa cadence à deux séances par mois. Les co-présidents du comité de pilotage ont des séances hebdomadaires avec objectif.ne et les groupes de travail tant thématiques que techniques ont commencé leurs activités lors des travaux de groupes, il y a une quinzaine de jours. Le travail est très riche et ils ont eu une séance de départ entre les exécutifs des quatre communes qui se sont réunis la semaine passée. Les administratrices et administrateurs étaient également présents. Les quatre exécutifs se sont adonnés à un premier atelier par groupes de travail mixtes entre les quatre communes, suivi d'une séance informelle où nous avons eu la possibilité de pouvoir partager un peu plus que le travail avec nos collègues des exécutifs. Le travail avance bien et est considérable. Nous avons à faire à des personnes qui sont particulièrement motivées. Même en période de vacances, nous sommes arrivés à remplir tous les groupes de travail au niveau de la participation de la société civile, c'est exceptionnel. Selon objectif.ne, c'est la première fois qu'il y a une telle affluence sans devoir procéder à un troisième rappel. Il reste encore beaucoup de travail, ils vont tenir la cadence mensuelle, voir hebdomadaire selon les intervenants pour maintenir l'objectif qui est celui du comité de pilotage qui supervise tout le travail et le côté décisionnel dans le respect de l'autonomie des quatre exécutifs pour arriver au vote populaire du 26 novembre 2023. Ils se tiennent volontiers à disposition pour répondre aux questions.

M. Nicolas Würsch, PLR, précise que la dynamique est excellente. Il y a vraiment une envie d'aller de l'avant de tous les participants, soit au COPIL ou dans les groupes de travail. Pour l'instant tout se déroule du mieux que l'on peut espérer.

Mme Michèle Gillard sait qu'il y a un organisme externe qui gère la communication mais souhaite savoir si le plan de communication quand il sera fait, peut être communiqué au Conseil général. Typiquement il est dit que ça se passe bien mais elle pense qu'il faudrait le communiquer à la population. Si la population entend régulièrement que tout se passe bien, elle pense que ça donnera plus l'envie de voter positivement.

M. Rocco Mauri, président du CC en prend note et espère que la presse qui est dans la salle a entendu. Il tient à mettre en avant le travail qui est réalisé. Il trouve que tant au niveau du bulletin communal que d'Arcinfo, ça a été repris et complété, il y a eu pas mal d'interventions qui ont été faites par les journalistes. Il trouve qu'il y a déjà la communication aujourd'hui. La prochaine étape au niveau de la communication, c'est de communiquer avec le site internet et il y aura des interventions ponctuelles qui seront faites par nos responsables en communication. Il a été extrêmement difficile de fixer les premières séances des groupes de travail, il a été difficile de pouvoir organiser une

séance entre les membres des quatre exécutifs qui a eu lieu le 23 mai dernier. En l'état actuel, nous avons eu une présentation succincte sur le futur site internet dont le nom de domaine devrait être « fusion-baslac.ch » mais il sera communiqué dès qu'il sera choisi. Il y aura une boîte à idées pour pouvoir faire des propositions ainsi qu'une boîte à idées traditionnelle sous format papier pour ceux qui le souhaiteraient au sein de chaque administration. Pour l'instant le plan de communication n'a pas encore été précisé en entier.

M. Nicolas Würsch précise qu'ils ont eu une présentation générale du plan de communications. La priorité a été mise sur les groupes de travail. L'étape suivante est la mise en ligne du site web qui devrait intervenir le mois prochain avec une boîte à idées ainsi qu'un journal de la fusion avec de l'information et des courts reportages des gens qui sont impliqués afin de dire ce qui se passe et pas seulement rester en vase clos. Montrer à la population qu'il y a du travail qui se fait. Un des éléments de ce site web, c'est une FAQ avec des questions réponses afin de répondre aux questions que la population pourrait se poser. L'idée est d'avoir un processus le plus transparent possible et communiquer le plus possible sur ce qui se passe.

M. Andreas Britz, tient à ajouter, que le groupe de travail « économies et attractivités » souhaite créer un accès via une application pour une information Cloud sur tous les sujets et les thèmes de chaque groupe de travail qui sera mise à disposition de ses membres des groupes de travail avec une possibilité de regarder dans les autres groupes de travail à savoir ce qu'ils sont en train de faire et qu'il y ait une interaction entre les groupes. Objectif.ne travaille sur ce thème qui permettra de faciliter et d'interagir à l'intérieur d'un groupe et avec les autres groupes.

M. David Wintgens sait que le choix du nom de la Commune n'est pas encore déterminé, mais demande s'il est possible de ne pas trop utiliser le terme de « Baslac » car c'est un terme qui tendrait à se rependre et il trouve que ce serait dommage

M. Nicolas Würsch indique que le choix de « Baslac » était un choix d'avoir quelque chose de plus neutre possible, c'est un non choix plutôt qu'un choix et éviter de devoir parler de la fusion Saint-Blaise, Hauterive, La Tène, Enges qui est long à digérer. L'idée de « Baslac » n'était pas de proposer ce nom comme nom de la nouvelle commune mais plutôt comme un nom de projet.

M. Rocco Mauri, président CC, tient à ajouter que l'idée était d'éviter l'ancienne nomenclature qui n'était pas très appropriée de la Paroisse politique plus Enges (PP+). Il rappelle qu'il y a un groupe de travail qui va précisément se concentrer sur le nom, qui présentera des propositions. Il conçoit que le nom actuellement choisi n'est pas idéal mais c'est justement parce que ce n'est pas celui que l'on va garder pour la future commune.

Mme Lorena Villena Egas Sagne, demande s'il est possible de mettre « Laténium » car c'est une civilisation qui englobait la Tène, Saint-Blaise, Hauterive.

M. Rocco Mauri, président du CC. Pour ceux qui le savent, les termes « Alta Ripa » d'où tire son nom notre commune font partie de son histoire et ses traditions. Il ne faut pas mettre « la charrue avant les bœufs ». Tout le monde pourra faire toutes des propositions et il ne faut pas se focaliser pas aujourd'hui sur le nom. C'est une bonne proposition et elle a déjà été évoquée. Il y a des discussions au niveau du nom et c'est un groupe de travail ad hoc qui s'y penchera tout comme pour le choix des armoiries. Ce serait dommage de faire des propositions innovantes sans tenir compte de l'histoire. On sait tous quelle est l'histoire tant de la Tène, du Laténium d'Hauterive et peut-être un peu moins d'Enges et Saint-Blaise. Il y aura des boîtes à idées pour faire des propositions mais pour l'instant il faut laisser faire les spécialistes. Il incombera au Conseil général de voter le moment venu. Nous l'avons déjà fait pour cette première phase préparatoire et

pour l'octroi du crédit. Faisons confiance aux personnes qui sont proposées et aux spécialistes qui seront mandatés pour réaliser ce travail.

8. Communications du Conseil communal

M. Patrice Zürcher, CC informe l'assemblée de l'avancée du plan spécial de la Croix-d'Or « Carrière Peter » qui est arrivé à une étape importante. Nous allons le présenter publiquement. Il présente un planning. Avant cet été nous allons publier dans le Bulcom une ou deux annonces concernant ce projet. En août et en septembre, il y aura les informations des voisins et des associations tel que le WWF et Pro Natura. En novembre une séance publique va être agendée et finalement en décembre, le Conseil général aura le plan spécial à l'ordre du jour.

Mme Martine Steiger Burgos, CC a trois informations à communiquer :

- Concernant la fête du 1^{er} août. Elle aura lieu sur les rives à Hauterive, organisée par les quatre communes. Ce sont surtout les services techniques et les Conseillers-ères communaux qui s'occupent de cette organisation. La restauration sera assurée par des Food trucks en plus de nos prestataires sur places. Le bar sera tenu par des bénévoles, un appel à bénévoles sera fait dès que les grilles horaires seront finalisées. Il n'y aura pas de feux d'artifices mais un spectacle de drones en plus de la musique et de la partie officielle. La coordination est faite en collaboration avec une association active dans l'évènementiel
- Concernant la piscine. Sur Nemo News et dans le Bulcom, vous avez certainement vu que nous recherchons activement des garde-bains. La commune est en manque d'effectifs et demande à chacun de faire passer le message. Si la commune n'arrive pas à étoffer son équipe, nous risquons malheureusement de restreindre les heures d'ouvertures au public.
- Concernant les rives. Il y a un club de beach volley qui s'est formé tout dernièrement, qui est le club du beach volley du littoral est qui va utiliser les deux terrains de Saint-Blaise et les trois terrains d'Hauterive. Ils vont participer de manière importante à la rénovation des terrains d'Hauterive. Les Communes de Saint-Blaise et d'Hauterive leurs ont accordé un accès privatif à leurs terrains certains jours. Ils seront soit à Hauterive et les terrains de Saint-Blaise seront accessibles au public et inversement. Pour Hauterive, cela correspond à 2 ½ soirs par semaine et le samedi matin durant la saison.

M. Thomas Zeller, CC donne quelques informations sur l'avancement du projet « complexe scolaire »

Après le concours d'architecture de l'année passée le bureau d'architecture lauréat Noam Berchier de Fribourg a commencé début 2022 avec l'élaboration du projet d'exécution, c'est-à-dire le projet avec tous ses détails, qui doit contenir aussi le calcul des coûts (+/- 15%) ceci en automne et le rapport demandant le crédit vous sera présenté le 19 décembre 2022. Actuellement et en vue de la situation politique et les conséquences sur les prix des matériaux il est prématuré de vous donner une information à ce sujet. Actuellement un appel d'offre pour les gros travaux, c'est à dire l'ingénieur civil, l'ingénieur chauffage-ventilation, l'ingénieur sanitaire et l'ingénieur électricien ont été lancé. Nous avons aussi discuté de la localisation des places « dépose-minute » juste devant l'école. La version privilégiée nécessite une légère modification du tracé pour les bus TN et un changement des passages piétons. Cette version est actuellement en consultation auprès de TransN. Des discussions intensives avec les responsables de l'EORÉN et avec la directrice de la crèche ont eu lieu et les architectes travaillent sur les détails de l'organisation des salles, des corridors et des espaces pour le matériel. Une séance concernant la conciergerie aura lieu sous peu. Les architectes travaillent en détail la structure des façades mais il est trop tôt pour vous montrer des photomontages. La parcelle pour le complexe scolaire se trouve dans une zone d'utilité publique nommée ZUP 1. Les indicateurs de cette zone devraient être modifié quelque peu et nous menons

actuellement des discussions avec le SAT. Les voisins directs seront prochainement informés. La Commission spéciale « rationalisation des bâtiments scolaires » suit ces travaux de près. Vous vous rappelez cette commission est composée d'un représentant des 4 partis politique représentés au Conseil général, de la directrice de notre crèche et de l'accueil écolier, de la direction et des spécialistes de l'EORÉN et d'une représentante des enseignants. Nous prévoyons une information à la population par le Bulcom avant les vacances d'été. Le planning général prévoit le début des travaux pour l'été 2023 et la prise de possession du nouveau bâtiment par les élèves à la rentrée 2026, 1 année plus tard qu'initialement prévu. La durée du chantier est de 2.5 à 3 ans.

M. Rocco Mauri, président du CC reprend la discussion de tout à l'heure concernant le chauffage à distance. L'exécutif a mandaté un bureau d'ingénieur pour une étude de faisabilité dans la commune d'Hauterive. C'est un bureau indépendant qui a réalisé cette étude de couverture partielle par un chauffage à distance au cas où la Commune financerait elle-même son propre chauffage à distance. C'est dire que le coût d'un chauffage à distance, pour couvrir l'intégralité du territoire de la Commune d'Hauterive est impossible et inimaginable. La couverture partielle pour environ 90 habitations et quelques bâtiments communaux, dont le complexe scolaire, l'administration et le Centre sportif reviendrait selon l'estimation de l'expert entre 10 et 15 millions et ceci ne nous permet pas d'assurer la couverture totale du territoire communal. Ceci implique un investissement colossal. Cela ne nous permet pas de pérenniser la fourniture en chauffage pour l'avenir pour l'ensemble de la Commune. Comme vous le savez, ceci fait débat, pour certains qui ont peut-être une mauvaise compréhension de ce que l'on appelle l'énergie fatale ou la chaleur perdue de la raffinerie de Cressier. Il s'agit de la seule raffinerie de Suisse, vous savez très bien que Cornaux travaille depuis des années sur ce projet avec Group E. Ils sont bien avancés sur le projet, la Commune de la Tène également va les rejoindre, Saint-Blaise ne va pas tarder non plus. C'est une option que le Conseil communal envisage. Ce que nous savons aujourd'hui c'est qu'objectivement nous n'avons pas les moyens de nous payer un chauffage à distance. Nous ne sommes pas certains que même en équipant partiellement la Commune d'un chauffage à distance, le coût final pour le consommateur serait concurrentiel vis-à-vis d'un mastodonte comme l'est pour l'instant Groupe E. Il s'agit d'arguments qui permettent déjà au Conseil communal dans un premier temps, de dire qu'il faudrait probablement s'approcher des communes voisines. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise pour Hauterive. La Tène, Saint-Blaise, Cornaux, Cressier ont des discussions plus ou moins avancées avec Groupe E, Hauterive pour l'instant n'a pas pris d'engagement avec qui que ce soit. L'alternative serait éventuellement Viteos qui n'a toutefois pas de solution viable à court et moyen terme. Les délais qui sont les nôtres pour notamment équiper le complexe scolaire qui doit être raccordé au chauffage à distance ne sont pas envisageables et ne pourront pas être respectés. Aujourd'hui, la seule possibilité pour raccorder ou donner la possibilité à tous les citoyens de la Commune d'Hauterive de se raccorder à un chauffage à distance c'est de passer par un système où l'on a un contracteur qui assumera l'intégralité des coûts. Les seuls coûts qu'auront les citoyens, y compris la commune pour les bâtiments communaux seront les coûts de raccordement qui correspondent en fait à l'équivalent d'un raccordement d'un chauffage traditionnel à mazout. Aujourd'hui, dans l'état d'avancement, nous ne pouvons pas mettre en circulation cette étude qui demeure confidentielle pour les motifs évoqués avant. Comme déjà dit précédemment, cette étude coûtait à la base CHF 40'000.-, nous avons pu négocier la moitié du prix et une des conditions était d'assurer la confidentialité de ce rapport ou alors la commune devrait payer la différence. Pour l'instant pas plus d'informations que ces termes donnés. Nous nous sommes adjoints des experts indépendants et neutres pour pouvoir nous fournir la meilleure option et actuellement la meilleure pour un chauffage à distance, ce n'est en tout cas pas que la commune d'Hauterive assume ces coûts exorbitants qu'elle ne peut pas assumer pour son propre CAD. Il y a des conditions spécifiques, le travail des communes reste un travail sous le couvert de la confidentialité. Les débats deviennent publics dès que c'est validé par le Conseil général. Il s'agit encore de la même discussion de travail pour l'exécutif, il y a des choses qui peuvent être communiquées d'autres pas. Il pense que chaque commissaire et chaque conseiller-ère

général·e doit assumer la responsabilité qui est la sienne, son mandat en tant que conseiller·e général·et celui qui est un peu plus technique comme commissaire de telle commission. Aujourd'hui, il confirme que le complexe scolaire devra être raccordé à un chauffage à distance. Nous pourrions débattre longuement de la question de la chaleur perdue. Certains vous diront que c'est contre l'environnement et anti-écologique alors que d'autres vous diront que ce n'est pas le cas, parce que récupérer une chaleur, une source d'énergie qui est de toute façon perdue, et qui va se pérenniser dans les années constitue une nouvelle source d'énergie écologique qui respecte la législation fédérale en la matière. Il rappelle que c'est peut-être devenu un discours encore plus exacerbé depuis la crise que nous traversons maintenant avec la guerre en Ukraine et l'approvisionnement en mazout, en pétrole et en gaz. Nous avons un des plus gros sites de raffinage de pétrole en Suisse et le seul. Nous avons déjà des obligations qui nous imposent depuis le 1^{er} mai de l'année passée d'abandonner définitivement les chauffages traditionnels. Nous avons un objectif 2035 et 2050. Oui nous avons pleins d'objectifs, nous avons notamment une source qui, si nous ne l'utilisons pas, va continuer de polluer, et elle l'a fait jusqu'à maintenant, pendant 10 à 20 ans, et non seulement nous ne profiterons pas de faire mieux mais nous perdrons encore la possibilité d'utiliser cette perte de chaleur, à bonne escient avec le chauffage à distance, qui sera perdue dans la nature. Il pense en avoir assez dit et reste à votre disposition pour discuter de la suite. Là, pour le contexte évoqué, nous avons un rapport qui est relativement complet, documenté, qui sera mis en circulation le moment venu quand la décision sera prise par l'exécutif puis en commission, voire au Conseil Général, qui reste pour l'instant confidentielle pour les raisons déjà expliquées.

M. Pascal Brander, réagit aux propos de M. Rocco Mauri, Président du CC, sur le chauffage à distance :

Nous avons un long monologue qui met en avant l'énergie « fatale » qui se situe quand même à 6,5 km de la commune d'Hauterive, qui nécessite de ré-ouvrir la route du Brel, qui a été terminée il y a environ 2 ans. On se demande si effectivement tous les scénarios ont été étudiés pour un chauffage à distance. Non pas pour équiper toute la commune d'Hauterive en chauffage à distance, nous concevons que ça ne va pas être réalisable, mais un chauffage sur un site très proche des futurs bâtiments que nous aurons en construction : Comme le collège qui a été cité, les appartements protégés, le futur projet dans la « Carrière Peter », des vieux bâtiments dans le centre du village qui ne peuvent pas être isolés depuis l'extérieur, parce qu'il s'agit de bâtiments protégés, mais qui ont quand même besoin d'une source d'énergie, et je citerais différents exemples de CAD (chauffage à distance) sur le site :

- a) Le Laténium, qui est chauffé au bois déchiqueté
- b) Le Centre du Mail, il y a une centrale équipée, et qui appartient à VITEOS, qui va chauffer le futur quartier situé au-dessus des Portes-Rouges
- c) Le Conservatoire de musique, chauffé avec du bois déchiqueté
- d) La commune de Lignières, qui a un CAD également, qui permet de couvrir une bonne partie des besoins en énergie

Pour la distance Hauterive-raffinerie de Cressier, on aurait plutôt envie d'utiliser cette raffinerie pour chauffer Le Landeron par exemple. Bêtement au Landeron, le centre de Thielle est également chauffé au bois déchiqueté. Il y a ainsi beaucoup d'exemples qui montrent que cela fonctionne, que ça ne coûte pas 10 à 15 millions mais on pourrait encore en discuter, si l'on fait un chauffage de petite taille, et je me demande ainsi s'il ne faudrait pas demander à ces spécialistes d'étudier encore cette variante de proximité. En introduction, je me demandais, au niveau de la sylviculture, si l'exploitation de notre forêt, du bois indigène, du bois qui après cette fusion, peut-être un jour, aura une surface encore plus grande à pouvoir exploiter, et qui pourrait être une alternative. Donc nous avons vraiment une source d'énergie qui est à portée de main et une source d'énergie qui est située à 6,5 km de distance et qui engendre des frais conséquents et est problématique sur l'ouverture/fermeture des routes sur le seul tracé, qui serait finalement la route du Brel. Je prie ainsi le Conseil communal d'éventuellement y réfléchir et de

demander à leurs spécialistes si cela ne pourrait pas être une solution pour un chauffage à distance de plus petite taille.

M. Rocco Mauri, président du CC : L'idée est de ne pas monopoliser la fin de la séance pour ce sujet car ce n'est pas à l'ordre du jour et encore une fois il y a un mandat qui est celui de l'autorité exécutive, et des objets de la compétence du Conseil Général, qui sont communiqués par voie de rapport pour votation. Première remarque : le Conseil communal est attentif, la volonté est d'équiper et de laisser la possibilité à tous les citoyens, sans discrimination ni distinction, la possibilité de se raccorder au chauffage à distance. Nous devons tout de même garantir la même prestation à tout le monde. Deuxième remarque : le Conseil communal a fait appel à des spécialistes et posé la question de savoir s'il était envisageable d'avoir son propre chauffage à distance, et c'est justement pour cette raison-là, liée aux coûts exorbitants liés aux infrastructures notamment, que le Conseil communal est d'avis que ce n'est pas possible. Encore une fois et même si ce rapport ne peut pas être divulgué pour l'instant, ça ne peut pas être une voie envisageable pour les coûts que représentent le chauffage à distance, et peu importe la taille. Les coûts, même pour un petit chauffage à distance, ne sont pas comparables avec le gain d'économie et d'énergie qu'on peut faire avec une source qui est proche, et qui de toute façon, nous permettra de bénéficier des équipements qui sont payés par nos contracteurs et que nous pourrions de toute façon exploiter le moment venu quand nous changerons de système. La problématique, elle, doit aller beaucoup plus loin. Il faut déterminer ce qui se passera une fois que nous n'aurons plus cette énergie fatale. C'est là qu'il y a un enjeu, un tournant énergétique, pour certaines entreprises. Aujourd'hui nous l'avons là : nous n'allons pas payer un centime pour les investissements concernant les infrastructures. Le seul coût à la charge de la commune pour les bâtiments à relier, voire pour les citoyens, ce seront les coûts de raccordement au chauffage à distance. Tous les autres coûts seront pris en charge par le contracteur : Viteos ou Groupe E, en supposant que le premier soit en mesure de garantir une solution viable, économiquement intéressante et pérenne sur les 20 prochaines années au minimum. Ainsi : oui nous sommes conscients, oui nous avons fait appel à des experts, c'est la raison pour laquelle, en préambule, il a été expliqué qu'aujourd'hui ce n'est pas possible, ou le coût sera si important qu'il ne permettra pas de garantir la même qualité de prestation pour tous les citoyens à des prix concurrentiels. Il rappelle qu'en tant que membre de l'exécutif, l'objectif est, comme celui de ses collègues et qui devrait être le même au sein de toutes les autorités, de garantir l'égalité des prestations à tous les citoyens. Comment pourrait-on justifier un choix de traitement discriminatoire, même s'il est justifié pour certaines zones dans la commune d'Hauterive, et ne pas fournir cette même possibilité aux autres citoyens ? Aujourd'hui nous avons une possibilité d'équiper, dans un délai relativement court, tout le village à un chauffage à distance. C'est la volonté du Conseil communal et si ce n'est pas envisageable, on verra une autre option, nous prenons note de votre remarque. Nous avons déjà les experts et nous leurs avons déjà posé cette question. Le Conseil communal reviendra le moment venu devant le Conseil général avec les obligations qui sont les siennes. Aujourd'hui, le Conseil communal confirme que le complexe scolaire sera raccordé à un chauffage à distance et que la volonté du Conseil communal est de donner la possibilité à tous les citoyens de pouvoir s'y raccorder aux meilleures conditions possibles.

M. Andreas Britz, indique qu'il a eu un projet de CAD dans son village natal ou une station d'électricité est utilisée pour alimenter un centre-ville plus grand que Neuchâtel pour un tel projet. Ce sont des conséquences importantes en construction, c'est une bonne chose de le faire. On peut imaginer qu'avec la raffinerie de Cressier (unique en Suisse), Berne à l'intention de garder cette raffinerie en Suisse. si nous n'avons plus cette raffinerie, nous avons un site industriel que l'on peut utiliser pour un chauffage à distance. Regardez à Lignières la place que ça prend ! A Hauterive, nous n'avons pas la place pour une usine à CAD. Il invite le Conseil communal à aller dans la direction du CAD avec un prestataire, à voir avec la nouvelle commune qui sera (il l'espère) créée en 2026.

9. Questions et divers

M. Andreas Britz, a une idée et trois propositions à faire :

- Autoriser les vélos à descendre en contre-sens le tronçon de la rue des Chasse-Peines et le carrefour avec le Chemin de la Passe (tronçon de l'ancienne station de lavage), actuellement sens unique en montée
- ajouter sur le site internet, le nom des commissaires de chaque commission
- changer le sable qui se trouve dans le bac à sable de la place de jeux du Verger l'Ecuyer
- possibilité d'une rencontre (1 fois/mois) entre la population et le Conseil communal et répondre aux questions de la population, comme ça se fait à Saint-Blaise

M. Vincent Jacot-Parel, a une question concernant le restaurant de la Croix-d'Or. Y-a-t-il la possibilité de faire pression sur les propriétaires afin de les inciter à rafraîchir les façades et ainsi l'enseigne qui tombent. Il remercie également le Conseil communal d'avoir rebouché les trous sur la route du Brel pour les usagers et les surtout les cyclistes.

M. Rocco Mauri, président du CC prend note et rappelle que le Croix-d'Or est du domaine privé.

M. Pascal Brander, demande si lors de la rénovation des terrains de beach, que le sable soit déposé sur la plage. Actuellement c'est problématique lorsque l'on veut se baigner afin d'avoir un accès à la plage plus agréable. Il veut bien se dévouer pour le transport.

Mme Martine Steiger Burgos, CC, indique que la solution a été envisagée. Il y a même une demande qui avait été faite à l'Etat, à savoir si c'était acceptable, ils étaient d'accord, à condition que le sable soit tamisé et qu'il ne soit pas en contact avec l'eau. Ensuite, il a été mis en balance avec le travail que ça engendrerait. Pour le transport, elle prend acte que des personnes désirent aider au transport. Le gros du sable sera utilisé par l'entreprise qui vient le débarrasser. Le sable sera utilisé pour ses chantiers.

Mme Lorena Villena Egas Sagne, trouve que c'est une bonne idée de mettre le sable sur la plage.

M. Patrick Christinat, PLR, fait remarquer que le paysan, exploitant de la parcelle Rezzonico, située aux Fins a décidé de fermer hermétiquement cette parcelle par des treillis à béton, interdisant tous accès à des animaux sauvages, ainsi que les personnes qui traversent entre la parcelle à M. Alain Gerber et sa parcelle. Sachant que c'est une prairie maigre, que cette dernière n'est pas fauchée avant le 15 juin, il se demande jusqu'à quel point cette démarche est acceptable par la Commune.

Le Conseil communal prend note

M. Andreas Britz, pour faire la plage on a utilisé du concassé qui est très désagréable pour marcher dessus. Il invite le Conseil communal, lors une prochaine réfection à utiliser des pierres rondes et pas du concassé.

Mme Christine Javet, présidente du CG, informe l'assemblée qu'elle a un projet de sortie du Conseil général en septembre. Une information suivra concernant la proposition de la visite de la Collégiale rénovée, visite guidée par un passionné. Son mot de la fin : Remerciement à chacun-e pour ces bons moments passés, en espérant vous avoir guidé sur le chemin de la sagesse politique avec ses petites pensées. Dernière pensée inspiré du chanteur slam « Grand Corps Malade ». *Marcher sur un fil : évidemment on marche sur un fil, chaque destin est bancal et l'existence est fragile comme une vertèbre cervicale »*

La séance est levée à 20h45

**La rédactrice :
Manuella Sarret**

La Présidente :

Christine Javet

Le Secrétaire:

Gabriel Krähenbühl